

Données de base	Mesures du PDC
<p>Données de base</p> <p>Limite nationale Limite cantonale Périmètre d'Agglomération RUN</p>	
<p>R.3 Renforcer l'attractivité touristique et la valeur du patrimoine culturel</p> <p>Patrimoine culturel, sites construits / R_35 - R_36</p> <p>Inventaire des sites construits à protéger d'intérêt national (ISOS) Zone centrale du tissu urbain horloger classée au patrimoine mondial de l'UNESCO Zone tampon du tissu urbain horloger classée au patrimoine mondial de l'UNESCO</p> <p>Patrimoine culturel, sites lacustres "Palafittes" / R_37</p> <p>Site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO dans la série des « Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes » Site associé d'importance nationale¹ Autre site associé¹ ¹ Un pictogramme peut représenter plusieurs sites</p> <p>Parcs naturels régionaux / R_38</p> <p>Chasseral Doubs</p>	
<p>E.1 Soutenir un développement économique durable</p> <p>Pôles de développement / E_11</p> <p>Pôle de développement d'intérêt cantonal Pôle de développement d'intérêt régional</p> <p>Centres d'achat et autres grands générateurs de trafic / E_13</p> <p>Grand centre d'achat Autre grand générateur de trafic</p> <p>E.2 Assurer un approvisionnement durable</p> <p>Approvisionnement électrique / E_22</p> <p>Centrale et installation de production d'énergie Ligne haute-tension 220 kV - variante aérienne ou câble² / Ligne ferroviaire 132 kV : Renforcement² Ligne haute-tension 220 kV - variante sous-lacustre Ligne haute-tension 125 et 60 kV (importance cantonale et supra-cantonale) Ligne haute-tension CFF : Existante 66 kV / Renforcement 132 kV ² Selon le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité de la Confédération (PSE)</p> <p>Energies renouvelables / E_24 - E_25</p> <p>Site retenu pour l'implantation de parcs éoliens Station hydroélectrique</p> <p>Matériaux minéraux / E_31</p> <p>Site d'extraction</p> <p>Gestion des déchets / E_32</p> <p>Centre logistique Usine d'incinération des ordures ménagères Installation de valorisation et de traitement des déchets Déchetterie régionale Installation de compostage Installation de méthanisation agricole (biogaz) Décharge contrôlée (matériaux d'excavation et déchets inertes)</p>	
<p>A.1 Améliorer les liaisons extérieures</p> <p>Liaisons aériennes / A_12</p> <p>Aéroport d'importance régionale (Les Eplatures)³ Aérodrome, champ d'aviation (Neuchâtel - Môtiers)³ ³ Selon le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique civile (PSIA)</p> <p>Liaisons ferroviaires nationales et internationales / A_11</p> <p>Ligne Neuchâtel - Paris : Maintien des liaisons Ligne La Chaux-de-Fonds - Besançon (« Ligne des Horlogers ») : Maintien de l'offre Ligne nationale du Pied du Jura et ligne Neuchâtel - Berne : Raccordement optimal</p> <p>A.2 Organiser et gérer la mobilité</p> <p>RER neuchâtelois, ligne directe Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds et transports publics régionaux / A_22 - A_23 - A_25</p> <p>Ligne ferroviaire Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds : Existante / Construction Autre ligne ferroviaire régionale : Existante Construction (Corcelles - Bôle, Littoral) - Augmentation de la desserte Electrification Gare, halte Parkings d'échanges d'importance cantonale : En suspens (non représenté) Augmentation de capacité</p> <p>A.3 Réorganiser le réseau routier</p> <p>Réseau routier cantonal / A_31 - A_32</p> <p>Axe de transit transfrontalier des Microtechniques : Renforcement / Construction H20 Route nationale et route principale suisse : Existante / Principe de tracé H10 et H18 - Construction H20 Route cantonale principale et secondaire</p>	
<p>U.1 Coordonner l'urbanisation, la mobilité et l'environnement</p> <p>Territoire d'urbanisation / U_11 - U_12 - U_13 - U_14 - U_15 - S_29</p> <p>Zone à bâtir existante (habitat - activités - mixte et centre - solde⁴) Zone de constructions basses (S_29) Zone d'utilisation différée</p> <p>Pôle de gare Pôle de logements Pôle mixte Friche bien desservie</p> <p>Sites stratégiques</p> <p>Potentiel d'évolution de la zone à bâtir (habitat - mixte et centre) :</p> <p>Jusqu'à l'horizon 2030 Extension - Jusqu'à l'horizon 2040 avec qualité de desserte par les TP adéquate Jusqu'à l'horizon 2040 sans qualité de desserte par les TP adéquate</p> <p>Réduction et gel jusqu'à l'horizon 2030⁵ : Moins de 1 ha De 1 à 2 ha De 2 à 3 ha Plus de 3 ha</p> <p>⁴ Utilité publique - sport-loisirs-détente - verdure - domaine public - divers ⁵ Fourchette indicative</p> <p>U.3 Elever le niveau général des équipements et des services</p> <p>Equipements publics d'importance cantonale et supra-cantonale / U_31</p> <p>Hhs FCA A Hôpital (mission cantonale) - Hôpital (mission spécialisée) - SMUR⁶ : Existant Formation - Culture - Administration : Existant / Nouveau pôle administratif ⁶ Services mobiles d'urgence et de réanimation</p> <p>Installations de tir et terrains militaires⁷</p> <p>Place d'armes Place de tir ⁷ Selon le plan sectoriel militaire 2017 (PSM)</p>	
<p>S.1 Garantir l'accessibilité et les services de base</p> <p>Gens du voyage / S_13</p> <p>Aire de passage pour les communautés nomades suisses</p> <p>S.2 Organiser la multifonctionnalité du territoire rural</p> <p>Territoire rural / S_21 - S_22 - S_23</p> <p>Surface d'assolement (SDA) Zone viticole : Existante⁸ / Extension potentielle ⁸ Selon plan d'affectation cantonal (PAC)</p> <p>Habitat rural / S_26 - S_27</p> <p>Petite entité urbanisée (hameau), mise en conformité selon l'article 33 OAT (ZMHR) : Conforme / Non conforme Habitat traditionnellement dispersé (au sens de l'article 39 OAT)</p> <p>S.3 Valoriser le patrimoine naturel et le paysage</p> <p>Protection naturelle et paysagère / S_31 - S_34 - S_37 - S_38</p> <p>Site emblématique Couloir écologique d'importance nationale (corridor à faune) : Franchissement de route intact / Franchissement de route perturbé - largement interrompu Inventaire fédéral des paysages et monuments naturels d'importance nationale (IFP) Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS)⁹ Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (IBN)⁹ Site marécageux¹⁰ Zone de protection cantonale : Marais et zone alluviale¹⁰, ZP1¹⁰, Biotope¹¹ Inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP) Limite paysagère à l'urbanisation ⁹ Hors zone de protection cantonale et hors ICOP ¹⁰ Selon plan d'affectation cantonal (PAC) ¹¹ Hors ICOP</p> <p>Territoires de délaissement, installations de loisirs / S_32</p> <p>Station d'hiver et d'été Golf</p> <p>Rives, cours d'eau et lacs / S_33 - S_36</p> <p>Lac Port de plaisance : Existant / Extension prévue¹² Sentier du Lac : Existant / A optimiser¹² Cours d'eau / Revitalisation des cours d'eau¹³ ¹² Selon plan directeur des rives du Lac de Neuchâtel ¹³ Priorités 1 et 2 selon la planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau 2014</p>	